

Contre les **cambriolages**,  
les **bons réflexes** !



# OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



## Vous vous absentez ?

**Faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.**

Dans le cas d'une absence de longue durée, prévenez la Police Municipale de votre départ.

Dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances, les agents de Police Municipale feront des passages fréquents en fonction du nombre de surveillance à effectuer.

Cette surveillance se fait de jour comme de nuit. Les agents interviendront en cas de problèmes particuliers. Le contrôle de l'habitation se fait uniquement de la voie publique.

Ce service est entièrement gratuit et fonctionne toute l'année. Vous devez, à cet effet, vous présenter au bureau de la Police Municipale ou envoyer la fiche d'inscription mise à votre disposition sur le site internet soit par voie postale soit par mail.

Renseignements :

**POLICE MUNICIPALE**  
04.68.64.17.53 ou 06.07.88.85.32